

Guide 2024 de pêche

80 Fédération départementale de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique de la Somme

GÉNÉRATION PÊCHE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

Retrouvez toutes nos informations sur : www.pecche80.com



LA FÉDÉRATION

Association de loi 1901, la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique regroupe 46 AAPPMA représentant plus de 20 950 pêcheurs. À caractère d'établissement d'utilité publique, elle remplit des missions d'intérêt général. La Fédération est agréée au titre de la Protection de l'Environnement ainsi que par l'Éducation Nationale.

SES MISSIONS

LA PROMOTION DE LA PÊCHE :

- Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche.
- Mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et de pêche.
- Représenter les pêcheurs dans les réunions et les instances.

LA DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

- Participer à la police de la pêche.
- Contribuer aux actions de restauration des milieux aquatiques.
- Mettre en place des plans de gestion piscicole.
- Effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.

Retrouvez les informations réglementaires, les sites de pêche de la Fédération ainsi que tous les détails des parcours des 46 AAPPMA : www.pecche80.com

N'hésitez pas à utiliser l'outil de recherche, suivant vos techniques de pêche, parcours et poissons ciblés. www.pecche80.com/recherche/parcours



MÉMENTO PÊCHE

+ d'infos sur www.pecche80.com et sur l'Avis Préfectoral Pêche qui seul fait foi

Respect de la législation et des conditions de pêche

La législation pêche est mise en place afin de préserver la ressource piscicole, vous devez la respecter. Des conditions particulières d'exercices de la pêche sont mises en places sur certains parcours d'AAPPMA.

La pêche en 1^{ère} catégorie

Une seule ligne autorisée.

- **Truite** : 9 mars 2024 au 15 septembre 2024. Le nombre de prises maximum est fixé à 6 truites par jour avec une taille minimale de capture de 25 cm (hors truites de mer).

- **Brochet** : du 27 avril 2024 au 15 septembre 2024. La taille de capture est de 50 cm et le quota journalier est à deux brochets.

Pêche en 2^{ème} catégorie

- **Brochet et Sandre** : - 1^{er} janvier 2024 au 27 janvier 2024 - 28 avril 2024 au 31 décembre 2024

- **Tailles minimales de capture** : - le brochet : 60 cm. - le sandre : 50 cm. Le quota journalier mis en place concerne

les sandres, les brochets et les black-bass, il est fixé à 3 spécimens, dont 2 brochets maximum. Leurres munis au plus de 2 hameçons (attention certains leures fabriqués pour la pêche en mer en disposent de 3).

La pêche des salmonidés "grands migrateurs"

Pour pêcher le saumon et la truite de mer, vous devez acquitter une Cotisation Pêche et Milieu Aquatique spécifique *CPMA Migrateurs*, consultez l'avis préfectoral. Attention la pêche du saumon est interdite sur le fleuve Somme et ses affluents.



Pêche à proximité des ouvrages

Pêche en aval d'un ouvrage limitée à 1 ligne dans les 50 m aval. **Pêche dans les ouvrages, sas d'écluses et passes à poissons interdite.**



Remise à l'eau immédiate des captures 200 m en amont et en aval des écluses de Froissy et Sully-Laurette.

Pêche interdite sur l'Authie : 50 m en aval du barrage de Dominois.

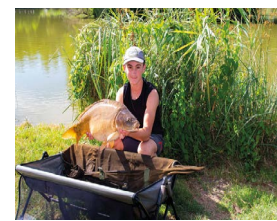
Parcours remise à l'eau obligatoire des brochets

En vertu de l'article 436-23 du code de l'environnement, il est exigé que tout pêcheur remette immédiatement à l'eau les brochets capturés sur ces biefs :

- La Somme, du Pont SNCF de Lamotte Brebrière au Pont René Gambier à Camon
- La Somme, de l'écluse d'Ailly sur Somme à l'écluse de Picquigny



MERCI DE RESPECTER L'ENVIRONNEMENT ET LES POISSONS



Remise à l'eau immédiate des carpes sur 1,2 km de canal.

Le fleuve Somme est colonisé par une espèce exotique envahissante le myriophylle hétérophille. Dans le cadre de la lutte contre cette plante, le Conseil départemental de la Somme, en complément des interventions mécaniques, a procédé à l'empoisonnement en carpe commune (Cyprinus carpio). Afin d'optimiser l'efficacité de ce dispositif, le parcours compris entre l'écluse de Frise supérieure et l'écluse de Frise inférieure (1,2km) est classé avec remise à l'eau immédiate de l'espèce carpe.

Pêche de nuit

Limitée à la pêche de la carpe, uniquement aux esches végétales avec remise à l'eau immédiate de toute prise, sac de capture interdit sur les secteurs autorisés. Lots de pêche à carpe de nuit sur le domaine de la Fédération de la Somme : voir la carte.



Comment réagir face à une pollution ?

La préservation de la qualité des eaux de nos rivières et plans d'eau est l'affaire de tous. Nul n'est mieux placé qu'un pêcheur pour observer les cours d'eau.

Vous êtes témoin d'une pollution

Avant d'aviser les services compétents, collectez un maximum d'informations :

- Localisation du lieu (nom du cours d'eau, commune, le lieu-dit, localisation exacte)
- Identification des nuisances (odeur, couleur de l'eau, présence de mousse de surface, traces d'hydrocarbure...)
- Information sur les poissons (poissons venant respirer en surface, mortalité, quantité de poissons morts...)
- Ne pas hésitez à faire des photos

Qui prévenir ?

- Les pompiers : 18
- La Préfecture de la Somme (numéro d'astreinte) : 03 22 97 80 80
- La D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et la Mer) : 03 64 57 24 00
- L'Office Français pour la Biodiversité (OFB) : 03 22 46 20 82
- La Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : 03 22 70 28 10 ou par messenger via notre page Facebook

POUR LA SANTÉ DE NOS POISSONS

Les foyers de la maladie du sommel de la carpe (Carpe Edema Virus, CEV) sont en progression en France, des cas ont été détectés dans les départements voisins.

Cette maladie est très contagieuse, elle se transmet entre poissons mais également via le matériel de pêche. Il est impératif de désinfecter épuisette, bourriche, tapis de réception avec de l'eau et de la javel et de les faire sécher. Ces précautions valent également pour d'autres maladies.



La pêche dans le département

www.pecche80.com/recherche/parcours

Parcours interactif

Parcours interactif www.pecche80.com/recherche/parcours

Carpe de nuit sur le domaine public

LE CANAL MARITIME, LA SOMME

- Les bras de vieille Somme du domaine public.
- Le canal de la Somme
- A Ruy-le-Grand, la limite départementale de la Somme en amont de Ham.

LE CANAL DU NORD

- De 105 m en aval du souterrain de Fuyaucourt (PA-32.9) jusqu'à Hallies.
- De Ruy-le-Grand à Biverchy.

LE TRONC COMMUN DU CANAL DU NORD ET CANAL DE LA SOMME

- De Hallies à Ruy-le-Petit.

Les lots de pêche de la Fédération de la Somme

Rendez-vous sur www.pecche80.com rubrique "parcours de pêche de la Fédération"

Accessibles aux membres des AAPPMA de la Somme, ainsi qu'aux titulaires de cartes réciprocatrices

Domaine public :

- rivière domaniale Somme,
- canal de la Somme,
- canal du Nord,
- rivière Avre à l'aval de Moreuil.

Pêche autorisée à 4 lignes pour :

- les pêcheurs membres d'une AAPPMA de la Somme (carte majeure, mineure, hebdomadaire),
- les titulaires d'une carte interfédérale ou d'une option réciprocaire (URNE, CHI, EHGO).

Pêche à une ligne pour les titulaires d'une carte (non réciprocaire) d'une AAPPMA d'un autre département.

Etangs du Conseil départemental

Ces sites sont des espaces naturels sensibles (ENS) s'intégrant dans un réseau avec une politique ayant pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Toutes techniques confondues : remise à l'eau obligatoire de toutes les prises. Pêche aux carnassiers : exclusivement en pêche aux leurres.

Bourdon

Long

Eclusier-Vaux

La Barette

Inscription obligatoire auprès de la Fédération (Places limitées / Lundi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Jours fériés)

Les AAPPMA de la Somme et leurs dépositaires

www.cartedepêche.fr

- 1 ABBEVILLE**
 - Alcedo 03 22 24 89 01
 - Le moulin de la Bouaque 03 22 24 16 17
 - Toutes les pêches 06 23 21 03 52
 - Au Dauphin Pêcheur (Fus) 03 22 25 01 42
 - NP Pêche Le relais des étangs (Marcel-Caubert) 06 80 78 02 92
 - www.pip80.com
- 2 ALLY-SUR-NOYE**
 - M. le secrétaire 03 22 41 51 75
 - Office de tourisme 03 22 41 58 72
 - www.aappmaallysumoye.jimdo.com
- 3 ALLY-SUR-SOMME**
 - DP Accropeche 09 88 44 13 00
- 4 AIRAINES**
 - Gamm Vert 03 22 29 40 06
 - www.aappmaairaines.wordpress.com
- 5 ALBERT**
 - Bicomarché 03 22 74 69 25
 - Chez Eric et Biau 03 22 75 05 14
 - aappma-albert.wifoo.com
- 6 AMIENS**
 - Au fil de l'eau 03 22 91 43 22
 - Dictionnaire 03 22 45 00 45
 - Pacific Pêche 03 22 95 99 09 51
 - Ternes et Eau (Boves) 03 22 95 95 40
 - La Campanella (Picquigny) 03 22 51 40 38
 - Atout Pêche 80 (Rivery) 03 22 28 12 01
 - www.union-pecheurs-amiennois.fr
- 7 AUTHIE**
 - Bar de La Poste (Pas en Aisne) 03 21 48 21 98
- 8 BÉALCOURT**
 - Gamm Vert (Doullens) 03 22 32 69 60
- 9 BEAUCHAMPS**
 - M. le Président 03 22 30 83 54
- 10 BERTEAUCOURT-LES-DAMES**
 - Le secrétaire 06 03 85 20 03
- 11 BOUTTECOURT**
 - M. le Président 07 87 71 83 00
- 12 BOUVINCOURT-SUR-BRESLE**
 - M. le Président 03 22 30 96 78
 - Au bon Accueil (Faville Escarbotin) 03 22 30 21 14
- 13 BOVES**
 - Ternes et Eau (03 22 95 95 40)
 - Atout Pêche 80 (Rivery) 03 22 28 12 01
- 14 BRAY-SUR-SOMME**
 - M. le Président 03 22 00 05
 - Au chard au coq (Marcourt) 03 22 84 17 80
 - http://pecheursdesbray.fr
- 15 BROCCOURT**
 - M. le Trésorier 06 80 38 52 79
- 16 CAMON**
 - Ternes et Eau (Boves) 03 22 95 95 40
 - Atout Pêche (Rivery) 03 22 28 12 01
- 17 CANAPLES**
 - M. le Président 03 22 51 65 78
- 18 CONDE-FOLIE**
 - Café de l'avenir 03 22 34 14 85
 - NP Pêche Le relais des étangs (Marcel-Caubert) 06 80 78 02 92
 - A la Claire fontaine (Fontaine-sur-Somme) 03 22 31 81 12
 - www.pecche-conde-fole.jimdo.com
- 19 CONTY**
 - Maison de la presse 03 22 41 21 47
- 20 DOMART-EN-PONTHIEU**
 - M. le Président 03 22 54 06 40
- 21 DOULLENS**
 - Gamm Vert 03 22 32 69 60
- 22 FLIXECOURT**
 - Le Rétro (L'Étoile) 03 22 09 51 73
 - Alcedo (Abbeville) 03 22 24 89 01
- 23 FOUILLOY**
 - La Caroline (Corbie) 03 22 48 01 51
- 24 GAMACHES**
 - Camping Les Marguerites 06 14 70 92 82
 - M. le Président 03 22 30 86 94
 - Station Total 03 22 28 13 81
 - www.lagamachoise.jimdo.com
- 25 GROUCHES**
 - Gamm Vert (Doullens) 03 22 32 69 60
- 26 HAMELET**
 - M. le Président 03 22 48 01 51
 - La Caroline (Corbie) 03 22 48 01 51
 - www.hameletpecheurs.com
- 27 LA-NEUVILLE-LES-BRAY**
 - Maire 03 22 76 25 59
- 28 LA-NEUVILLE-LES-SAINTS**
 - Café de la Place (Marcourt/Abbe) 03 22 40 63 96
 - La Caroline (Corbie) 03 22 48 01 51
 - Les Paniers d'Isabelle 06 79 49 61 06
 - Atout Pêche (Rivery) : 0612708003
 - PMU La Cuvette (Albert) : 0322750451
- 29 L'ETOILE**
 - Le Rétro 03 22 09 51 73
 - NP Pêche Le relais des étangs (Marcel-Caubert) 06 80 78 02 92
 - A la Claire fontaine (Fontaine-sur-Somme) 03 22 31 81 12
- 30 LÉOUILLY / Ô DE SELLE**
 - Café du Val de Selle 03 22 46 59 81
- 31 LONG-LE-CATELET**
 - Agence postale 03 22 31 82 50
 - Camping municipal 03 22 31 84 27
 - La Claire Fontaine (Fontaine-sur-Somme) 03 22 31 81 12
 - NP Pêche Le relais des étangs (Marcel-Caubert) 06 80 78 02 92
- 32 LONGPÉ-LES-CORPS-SAINTS**
 - Café "Chez Totor Paul" 03 22 31 81 83
 - Le Korgin's bar 03 22 19 38 31
 - NP Pêche Le relais des étangs (Marcel-Caubert) 06 80 78 02 92
 - Bar Brasserie "Chez François" (Long) 03 22 31 81 12
 - www.mairie-longpels.fr
- 33 MÉAULTE**
 - M. le Président 03 22 75 44 05
 - Le Trésorier 03 22 75 35 81
 - http://aappma.meaulte.free.fr
- 34 MOISLAINS**
 - M. le Président 03 22 84 14 36
- 35 MONTDIDIER**
 - Café Gigat Sophie 03 22 52 91 53
- 36 MOREUIL**
 - Tabac du Moulin 03 22 66 08 98
- 37 OUTREBOIS**
 - M. le Président 03 22 77 01 07
- 38 PÉRONNE**
 - Au Champ de Fore 03 22 84 64 65
 - La Peronnaise 03 22 84 54 54
 - NP Pêche (Capply) 03 22 74 06 20
 - L'Escal bar
- 39 PROUZEL**
 - M. le Président 03 22 45 14 33
- 40 RIBEMONT-SUR-ANCRE**
 - Café de la Place (Marcourt/Abbe) 03 22 40 63 96
 - La Caroline (Corbie) 03 22 48 01 51
 - Les Paniers d'Isabelle 06 79 49 61 06
 - Atout Pêche (Rivery) : 0612708003
 - PMU La Cuvette (Albert) : 0322750451
- 41 ROSIÈRES-EN-SANTERRE**
 - Bicomarché 03 22 88 44 70
 - Rose et Laurent - Café du commerce (Chaumes) 03 22 85 41 99
 - Café L'Casie (Chilly) 03 22 78 61 20
 - Le Graal (Capply) 03 22 74 06 20
 - Camping Les puits tournaits (Sully le Sec) 03 22 76 65 56
- 42 SAINT-OUEN**
 - Café Gigat Sophie 03 22 52 91 53
- 43 SAINT-SAUVEUR**
 - "Le Fado" 03 22 51 90 43
 - DP Accropeche (Ally-sur-Somme) 09 88 44 13 00
- 44 THÉZY-GLIMONT**
 - Ternes et Eau (Boves) 03 22 95 95 40
- 45 VITZ-SUR-AUTHIE**
 - M. le Président 03 22 28 26 84
- 46 VOYEINES**
 - Le Campanule (Nesle) 03 22 86 20 57
 - Point Vert (Ham) : 032811133
 - Capon Loisirs (Rivery) : 032872727

COMMENT CHOISIR SA CARTE

Vous voulez pêcher | **Vous avez ...** | **La carte qu'il vous faut** | **Elle permet de pêcher**

Toute l'année

- de 12 ans → Découverte - de 12 ans 70€
- de 18 ans → Personne mineure 40€
- + de 18 ans → Découverte femme 40€
- + de 18 ans → Personne majeure 110€
- + de 18 ans → Interfédérale ***

7 jours consécutifs → + de 18 ans → Hebdomadaire 35€

La journée → + de 12 ans → Journalière

Fin de saison (du septembre - 31 décembre) → + de 18 ans → Personne majeure 50%

Les cartes de pêche d'AAPPMA permettent de pêcher dans :

- les lots de son AAPPMA,
- les parcours de sa Fédération de pêche,
- dans le domaine public de l'Etat partout en France à 1 seule ligne,
- dans les eaux libres privées avec l'autorisation du propriétaire.

*Tarifs nationaux 2024
**Remise de 50% de la carte Personne majeure - Offre disponible du 1^{er} septembre au 15 décembre, ne s'applique pas sur les options et la réciprocity.
***disponible uniquement dans les AAPPMA réciprocatrices permettant d'accéder aux parcours réciprocatrices partout en France.

LA CARTE INTERFÉDÉRALE : LA RÉCIPROCITÉ

En adhérant à la réciprocity URNE, CHI ou EHGO, vous pourrez pêcher dans l'ensemble des lots d'AAPPMA réciprocatrices en France.

Pour adhérer à la réciprocity, le pêcheur doit acheter :

- une carte majeure interfédérale
- l'option URNE (40 €) s'il est détenteur d'une carte majeure au sein d'une AAPPMA réciprocaire.

La réciprocity est offerte pour les membres d'AAPPMA réciprocatrices détenteurs d'une :

- carte mineure,
- carte découverte femme,
- carte découverte moins de 12 ans,
- carte hebdomadaire.

Retrouvez toutes vos AAPPMA sur www.pecche80.com/aappma

La Fédération, ALCEDO et le Gamm Vert (Airaines, Doullens) sont dépositaires de cartes de pêche pour les 46 AAPPMA de la Somme

LES AAPPMA DE LA SOMME

(certains parcours sont soumis à option - merci de respecter les conditions de pêche des AAPPMA sur notre site internet - www.pecche80.com/réciprocity)

Abbeville | Camon | L'Étoile | Ribemont-sur-Ancre
Albert | Conde-Folie | Long-le-Catelet | Rosières-en-Santerre
Amiens | Conty | Longpré-les-Corps-Saints | Saint-Sauveur
Ally-sur-Somme | Fouilly | Corps-Saints | Saint-Ouen
Boves | Ham | Moreuil | Thézzy-Glimont
Bray-sur-Somme | Hamelet | Péronne | Voyennes

Carte interfédérale 110€